



COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat du Bois de l'Aumône
Séance publique du 10 février 2025 (18h00)
À CHATEL-GUYON
Liste des délibérations

Le 10 février 2025 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, au Centre Culturel de la Mouniaude à Châtel-Guyon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles DOLAT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 a été approuvé par l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, SAHUT Michel, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, ROBERT Andrée.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°07
Nombre de délégués présents	51	50
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	51	50

LISTE DES DELIBERATIONS

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

- Dél. 2025-01** Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (exercices 2017 et suivants)
- Dél. 2025-02** Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2024

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Dél. 2025-03** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et affectation provisoire : Budget Principal
- Dél. 2025-04** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et affectation provisoire : Budget Annexe « Tri et Valorisation »
- Dél. 2025-05** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et affectation provisoire : Budget Rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2025-06** Fixation du taux de TEOM pour l'année 2025
- Dél. 2025-07** Budget 2025 : création / modification des autorisations de programmes et crédits de paiement associés aux Budget Principal, Budget Tri et Valorisation et Budget SBA énergie
- Dél. 2025-08** Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Principal
- Dél. 2025-09** Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Annexe « Tri et Valorisation »
- Dél. 2025-10** Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2025-11** Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents : Attribution et fixation des montants
- Dél. 2025-12** Demandes de subvention au titre du projet d'extension du siège de Riom : validation du projet
- Dél. 2025-13** Autorisation de signature de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le VALTOM et le SBA pour l'organisation des Journées de l'Economie Circulaire
- Dél. 2025-14** Autorisation de signature de la convention de subventionnement entre le VALTOM et le SBA
- Dél. 2025-15** Autorisation de signature de la convention de subventionnement entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le SBA
- Dél. 2025-16** Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée YI 106 pour la construction d'un pôle de valorisation, recyclerie et espace économie circulaire à Riom
- Dél. 2025-17** Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 1150 pour la construction d'un éco-point sur la commune de Châtel-Guyon

PERSONNEL

- Dél. 2025-18** Adoption du Plan de formation au profit des agents du SBA
- Dél. 2025-19** Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents titulaires et aux stagiaires

Au cours de cette assemblée, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2025-01 Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (exercices 2017 et suivants)

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat du Bois de l'Aumône pour les exercices 2017 et suivants.

Dél. 2025-02 Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2024

Le Comité Syndical :

- PREND CONNAISSANCE des travaux réalisés en 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- PREND ACTE de la communication du rapport retraçant les travaux de cette commission pour l'année 2024.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2025-03 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et affectation provisoire : Budget Principal

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2024, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Principal 2025 et son affectation provisoire telle que proposée.
- DÉCIDE :
 - o de reporter par anticipation l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 4 315 525,10 €,
 - o d'affecter par anticipation la somme de 3 981 790,10€ au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2025-04 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et affectation provisoire : Budget Annexe « Tri et Valorisation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2024, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Tri et Valorisation 2025 et son affectation provisoire telle que proposée.
- DÉCIDE :
 - o de reporter par anticipation l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 3 547 731, 82 €,
 - o d'affecter par anticipation au chapitre 1068 en recettes d'investissement la somme de 1 392 734, 81 € prélevée sur le résultat de fonctionnement 2024,
 - o d'affecter par anticipation la somme de 100 000 € au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.

- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2025-05 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et affectation provisoire : Budget Rattaché « SBA énergie »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2024, par anticipation, dans le budget primitif du Budget rattaché SBA énergie 2025 et son affectation provisoire telle que proposée.
- DÉCIDE :
 - o de reporter par anticipation l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 11 968, 97 €,
 - o d'affecter par anticipation la somme de 5 898,64 € au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2025-06 Fixation du taux de TEOM pour l'année 2025

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le taux de la TEOM pour l'année 2025 (9,18%) et le montant attendu de la part des EPCI percevant cette taxe pour le compte du Syndicat, selon l'état annexé à la présente délibération, à charge pour ces établissements de procéder au vote formel de leurs taux dans les délais légaux et de transmettre la délibération correspondante aux services fiscaux.
- Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Dél. 2025-07 Budget 2025 : création / modification des autorisations de programmes et crédits de paiement associés aux Budget Principal, Budget Tri et Valorisation et Budget SBA énergie

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations et modifications d'APCP telles que présentées pour le Budget Principal, le Budget Tri et Valorisation et le Budget SBA énergie.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement de ces autorisations de programme.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Dél. 2025-08 Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Principal

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2025.
- VOTE le présent Budget Principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).
- AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées
 - o Investissement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées

Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.

- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2025-09 Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Annexe « Tri et Valorisation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget Tri et Valorisation de l'exercice 2025.
- VOTE le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).
- AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées
 - o Investissement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées

Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.

- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2025-10 Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Rattaché « SBA énergie »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget SBA énergie de l'exercice 2025.
- VOTE le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2025-11 Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents : Attribution et fixation des montants

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- FIXE le montant brut des indemnités du Président et des Vice-Présidents calculé comme suit :
 - Président : 26,20 % de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Vice-présidents : 13,10 % de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette délibération.
- Les dépenses résultant de ces dispositions sont inscrites au Budget Principal (Chapitre 65, article 65311 « INDEMNITES PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS »).
- Ces indemnités suivront les revalorisations des points d'indice des traitements de la Fonction Publique Territoriale et sont soumises aux cotisations retraite « élu » et sont imposables sous diverses conditions.

Dél. 2025-12 Demandes de subvention au titre du projet d'extension du siège de Riom : validation du projet

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le projet d'extension du siège de RIOM selon les caractéristiques et le plan de financement exposés précédemment.
- AUTORISE le Président à déposer un dossier demande de subvention au titre de la DSIL 2025.
- AUTORISE le président à déposer d'autres dossiers de demande de subvention si des opportunités complémentaires venaient à être identifiées par le SBA.

Dél. 2025-13 Autorisation de signature de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le VALTOM et le SBA pour l'organisation des Journées de l'Economie Circulaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le principe d'un partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme, le VALTOM et le SBA pour l'organisation des Journées de l'Economie Circulaire.

- AUTORISE Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout autre document nécessaire à la concrétisation de ce partenariat, y compris les avenants éventuels.

Dél. 2025-14 Autorisation de signature de la convention de subventionnement entre le VALTOM et le SBA

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de subventionnement entre le VALTOM et le SBA pour l'organisation des Journées de l'Economie Circulaire 2025 et ses avenants éventuels.

Dél. 2025-15 Autorisation de signature de la convention de subventionnement entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le SBA

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de subventionnement entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le SBA pour l'organisation des Journées de l'Economie Circulaire 2025 et ses avenants éventuels.

Dél. 2025-16 Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée YI 106 pour la construction d'un pôle de valorisation, recyclerie et espace économie circulaire à Riom

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition la parcelle cadastrée YI n°106 d'une superficie de 923 m² pour la somme de 16 000 € (hors frais annexes).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Dél. 2025-17 Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 1150 pour la construction d'un éco-point sur la commune de Châtel-Guyon

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZC n°1150 d'une superficie de 6 419 m² à l'euro symbolique (hors frais annexes).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

PERSONNEL

Dél. 2025-18 Adoption du Plan de formation au profit des agents du SBA

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de formation pour l'année 2025 tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

Dél. 2025-19 Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents titulaires et aux stagiaires

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications afférentes au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits dans l'annexe (stagiaires et titulaires), versé selon les modalités définies et ce, à compter de l'obtention du caractère exécutoire de la présente délibération.
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants.

- DÉCIDE d'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.
- AUTORISE le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Président,
Lionel CHAUVIN

